COMPTE RENDU
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Samedi 29 novembre 2025 - CREIL

Clubs présents : Montataire, Creil, Thourotte, Clermont, Noyon, Senlis, Beauvais Ritmica et Coye-Lamorlaye
Clubs représentés : Nogent, Lassigny, Beauvais

Nombre de licenciés représentés : 3277 sur 4431 (74%).

18h50 Ouverture de l'assemblée générale

1/ MOT DU PRESIDENT

- Accueil et souhait de bienvenue
- Rappel de la mise à disposition des documents en ligne sur le site du Comité. Les membres ont eu le temps de les consultés. Y'a-t-il des questions ?

2/ ECHANGE AVEC LES DIFFERENTS CLUBS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITE.

- Problème de scratch manquant sur le praticable (scratch de plaque).
- Explication de la mise en place d'un tableau d'attribution pour les réservations du praticable ou du minibus. Réservation au maximum 2 mois avant.
- Dates et attribution des compétitions.
- Les clubs qui postulent pour l'ID et la Région, devrait en informer le Comité Départementale.
- Diffusion des dates pour candidature, une semaine après les dates connues de la région.
- Problème de disponibilité des salles. Les compétitions se rallongent (échauffement, palmarès, nombre de gyms engagés…).
- Echanges sur la formation aux Gestes Qui Sauvent.
  Rappel sur le fait de priorisé la proximité.

3/ VOTE DES RESOLUTIONS

RESOLUTION 1

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du compte rendu de l'assemblée générale du 12 octobre 2024, approuve le compte rendu, tel qu'il lui a été présenté.

Votée à l'unanimité ; 3277 voix

RESOLUTION 2

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion présentée par la Trésorière ~~et de l'avis des vérificateurs aux comptes,~~ approuve les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2025, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le bilan.
En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Votée à l'unanimité ; 3277 voix

RESOLUTION 3

En application des dispositions légales, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice de +895.90 euros du résultat de la saison 2024-2025 de la façon suivante :

- ✓ +69,59 euros en report à nouveau positif.

Votée à l'unanimité ; 3277 voix

RESOLUTION 4

En application des dispositions règlementaires et après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur du Comité de l'Oise, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'adopter le budget prévisionnel de la saison 2024-2025 présenté par la Trésorière Départementale.

Votée à l'unanimité ; 3277 voix

RESOLUTION 5

L'Assemblée Générale Ordinaire, après appel à candidature pour les vérificateurs des comptes décide de nommer pour la saison 2024-2025 les 2 vérificateurs suivants : M _____ et M _____.

Rejetée à l'unanimité ; 3277 voix, Aucune candidature n'est proposée, l'assemblée ne souhaitant pas de vérificateurs des comptes.

RESOLUTION 6

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Fédération Française de Gymnastique (Article 9-C-1) décide de donner pouvoir au Comité Directeur pour nommer le(s) représentant(s) des licenciés du Comité de l'Oise lors de l'Assemblée Générale Fédérale.

Votée à l'unanimité ; 3277 voix

RESOLUTION 7

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des statuts du comité de l'Oise de Fédération Française de Gymnastique (Article 1) et de la décision du comité directeur de modifier l'adresse du siège social décide de modifier les statuts et de transférer le siège social au Gymnase Gérard De Nerval, 4 boulevard Gabriel Havez, 60100 CREIL.

Votée à l'unanimité ; 3277 voix

RESOLUTION 8

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir aux porteurs de copies et d'extraits certifiés conformes des procès-verbaux de la présente réunion pour accomplir toutes les formalités légales et administratives de publication.

Votée à l'unanimité ; 3277 voix

Clôture de l'Assemblée Générale à 19h35.

Fabrice BOISNEAU, Secrétaire

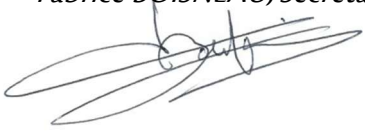

Cédric LEMAIRE, Président

